



Présent(e)s : Mme Ballet, Mme Bru, Mme de Mun, Mme Delpuech, M. d'Harcourt, Mme Di Fiore, M Dubuisson, M. Hecquard, M. Lagorce, Mme Mathieu, Mme Moreau, Mme Pertriaux, M. Riché, Mme Studler et Mme Auclair.

Excusé(e)s : M. Brunet, Mme Fea Mesnage et M. Peyrot.

Point sécurité

Mme Florence Mathieu annonce que les président-e-s et vice-président-e-s des Conseils de quartier du 4^e vont rencontrer début mai la Commissaire de Police du 4^e. Elle invite les membres présents à s'exprimer sur les points qu'ils souhaiteraient aborder lors de cette rencontre.

L'idée de fermer le square Barye la nuit a été évoquée lors de la réunion du mois de mars. Mme Christine Bru fait remarquer que la fermeture du square n'empêchera pas les jeunes de sauter par dessus les grilles et qu'il faudrait, en cas de fermeture, installer des grilles de grande hauteur. Les membres du Conseil de quartier partagent l'avis que l'ouverture nocturne du square ne fonctionne pas et rappellent qu'il existe de nombreux endroits à proximité ouvert la nuit au public (quais bas, quais coté du 5^e...)

L'augmentation des cambriolages dans les îles est évoquée.

Mme Muriel Delpuech demande qui appeler lorsque quelqu'un est face à un problème. Mme Florence Mathieu explique qu'il faut appeler le 17.

La recrudescence de la dégradation des véhicules sur l'île Saint-Louis est signalée, ainsi qu'un manque de surveillance.

Les membres du Conseil de quartier demandent qui décide de la mise en place des caméras et font remarquer qu'il n'existe que deux caméras sur l'île Saint-Louis. Ils demandent d'installer davantage de caméras sur l'île Saint-Louis, notamment sur les quatre ponts qui permettent d'accéder à l'île.

Les membres du Conseil de quartier sont invités à écrire par mail à Mme Florence Mathieu, s'ils souhaitent aborder d'autres points avec la Commissaire de Police du 4^e.

Présentation du projet Noé

M. Jean-Paul Mochet, Directeur général d'une enseigne de la grande distribution, M. François Alarcon, Responsable du projet Noé et Mme Cécile Barateau, Responsable de la Direction des Relations extérieures du groupe, sont venus présenter le projet Noé aux membres du Conseil de quartier.

M. Jean-Paul Mochet introduit la présentation en précisant la volonté du projet Noé d'offrir aux clients du bon et du sain. Les porteurs du projet sont devenus des sélectionneurs et ne sont plus des distributeurs : les magasins Noé proposent des produits de petits producteurs (tel que la ferme de Gally) et sont des magasins responsables et bio, pour consommer librement et sans complexe. Les produits ne sont pas toujours biologiques, sont parfois label rouge ou issus de l'agriculture raisonnée. Il existe peu de produits de grande marque chez Noé, car ces produits ne sont pas toujours bons pour la santé et sont souvent remplis de conservateurs ou de perturbateurs endocriniens. Noé est un laboratoire d'idée pour les consommateurs et se situe entre le magasin de service et de bien être, avec beaucoup de vente en vrac.

La façade du magasin serait végétalisée et volontairement peu ostentatoire. Ce magasin est éco-construit (peinture bio, éclairage led, bois bio...). Les produits seraient livrés par la Seine et par des camions à gaz pour éviter toute émission de gaz. Le magasin Noé propose essentiellement des produits frais, sélectionnés avec soin, des fruits et des légumes bio, des produits de la mer français issus de la pêche responsable, du vin en vrac bio français, de l'huile, du vinaigre, des produits d'entretien bio et français. Le magasin Noé a 120 partenaires et offre quelques services : cueillette d'herbe aromatique gratuite, des ateliers pour enfants...

Il existe 5 magasins Noé sur Paris (situés au 67 rue St Dominique 75007, au 35 bis rue de la Pompe 75016, au 82 rue Mouffetard 75005, au 17 rue des Immeubles Industriels 75011 et ouverture

prochaine quai de Jemmapes). M. François Alarcon explique que le projet Noé n'est pas un magasin d'alimentation généraliste et n'entraîne donc pas les nuisances d'un magasin d'alimentation généraliste. Il n'est pas ouvert très tard (environ 21h) et propose de la vente d'alcool bio réalisé par des producteurs. Les prix pratiqués sont un peu plus chers que dans un magasin classique. L'ambiance y est naturelle, non agressive. C'est un magasin paisible avec son environnement direct qui ne propose pas de rayon à service, ni de boucherie traditionnelle, ni de poissonnier, afin de ne pas nuire ou commerces de proximité.

M. Jean-François Dubuisson demande où en est le projet Noé sur l'île Saint-Louis. M. Jean-Paul Mochet explique que la rencontre avec le Conseil de quartier est la première étape, qu'ils sont en discussion et qu'ils ne souhaitent pas s'installer dans un quartier où les habitants ne voudraient pas du projet. M. Jean-François Dubuisson fait remarquer que les premières personnes concernées sont les copropriétaires du 16 de la rue des Deux-Ponts. M. Jean-Paul Mochet ajoute que le sujet est complexe, qu'il n'y a pas de cheminement exact pour un projet, et que si le projet plaît aux membres du Conseil de quartier, ils entameront les discussions avec la copropriété et avec les ABF pour la façade. Il précise que le local ne semble pas poser de problème technique. Il ajoute qu'aucun affichage de Franprix n'est souhaité pour ce magasin.

Un membre du Conseil de quartier demande ce que vont devenir les cartons après la livraison et comment vont être enlevés les déchets au quotidien. M. Jean-Paul Mochet explique qu'il s'agit d'un sujet de voisinage mais aussi d'un sujet écologique et économique. Il précise que plusieurs choses ont été mises en place : la livraison par la Seine est réalisée par un passage de deux barges, qui sont beaucoup moins polluantes. Déchargées quai de la Bourdonnais, des camionnettes se chargent de dispatcher les produits dans les magasins Noé. Une fois la marchandise acheminée, la « reverse logistique » a été mise en place : le camion repart avec les cartons, les plastiques et dans quelques mois les déchets organiques, puis ça repart par les barges dans les entrepôts. Les déchets serviront au compost. Le stockage des cartons se fait à l'intérieur du magasin. Le magasin va vivre avec des commerçants artisans, qui viennent et repartent avec leur cagette plastique. Le réapprovisionnement est prévu en journée.

M. Jean-Paul Mochet précise avoir également gagné l'appel d'offre pour la création d'une ferme urbaine à la Villette. Il présente également l'opération Fleur en ville, qui propose aux parisiens de fleurir leurs jardinières avec des graines d'essences qui manquent à l'écosystème parisien.

Mme Christine Bru explique qu'un bruit court sur l'ouverture un Carrefour Market et qu'Eva Bazar va se libérer.

Le projet plaît aux membres du Conseil de quartier. M. Baudoin d'Harcourt partage l'avis que c'est une offre intéressante, positive car elle permet de ne pas laisser le local vacant et attractive car c'est une offre un peu nouvelle et plutôt complémentaire avec ce qui existe dans le quartier. Il ajoute que ce projet va inciter les habitants à faire leurs courses dans le quartier et qu'il peut aussi inciter des personnes du boulevard Saint-Germain ou de Saint-Paul à se rendre sur l'île.

Les membres du Conseil de quartier présents émettent à l'unanimité un avis positif à cette proposition. Mme Mireille de Mun émet une réserve : que le projet ne tue pas les supermarchés qui essaient de survivre et que les prix ne soient pas prohibitifs.

M. Jean-Paul Mochet explique qu'il ne s'agit pas d'un magasin élitiste mais d'un magasin respectueux de la nature, de la santé et de l'individu. Il souligne l'idée de démocratiser une autre ferme de commerce.

Intervention de Mme Anne Lebreton, élue référente du Conseil de quartier Les Iles

Hôtel Dieu

Mme Anne Lebreton explique qu'il existe quatre types de procédures de révision du PLU selon l'importance des modifications prévues. Ces procédures sont variables en termes de durée et d'obligation de concertation. Elle précise que la Mairie du 4^{ème} a sollicité la Ville afin de connaître la nature de la procédure prévue dans le cas de l'Hôtel Dieu. Cette révision passera en Conseil de Paris avant fin 2019 et la procédure sera rendue publique.

Elle ajoute qu'il y aura l'occasion de revenir sur ce sujet.

Mise en zone 30

Mme Anne Lebreton présente le retour des services de la ville suite à la transmission du plan établi par les membres du Conseil de quartier. Mme Anne Lebreton annonce qu'il était prévu 131 places de stationnement et qu'il manque cinq places actuellement : une doit être réalisée et quatre seront utilisés par Vélib.

Mme Patricia Di Fiore est favorable à l'implantation d'une station Vélib. De nombreux membres du Conseil de quartier sont mécontents car ils ne veulent pas de station Vélib et rappellent qu'il y en a au bout de chaque pont. Ils partagent l'avis qu'il est certainement possible d'enlever des emplacements moto ou vélo plutôt que de supprimer des places de voitures pour installer une station Vélib.

Mme Florence Mathieu invite les membres présents à faire des propositions de lieu qui pourrait accueillir la station Vélib.

Bout de la rue Saint-Louis en l'île

Mme Anne Lebreton annonce que le bout de la rue Saint-Louis en l'île est ré-ouverte à la circulation depuis le jeudi 5 avril. Elle ajoute que des travaux de réfection du trottoir et du dallage de la chaussée, prévus début mai, vont entraîner une fermeture provisoire de la circulation sur une période de 15 jours maximum.

Pollution fluviale

Mme Anne Lebreton précise que la réglementation du transport fluvial relève de la compétence de l'Etat. Elle présente les différentes mesures mises en place par la Ville pour inciter à dépolluer les moteurs de bateaux. Elle précise que le transport fluvial est incomparablement moins polluant que la voiture.

Tournage

Les membres du Conseil de quartier font remarquer la gêne occasionnée par le stationnement des véhicules de tournages sur des places de stationnement. Les tournages ont occupé dernièrement le quai de Béthune et la rue de Bretonvilliers, gênant ainsi le stationnement des riverains. Certains membres demandent pourquoi les véhicules de tournage ne stationnent pas sur les ponts.

Un membre évoque la circulation bloquée sur l'île Saint-Louis le lundi de Pâques tandis que personne ne travaillait et que l'installation de la zone était réalisée deux jours avant le tournage.

Végétalisation de l'école Poulletier

Mme Anne Lebreton explique que la Mairie porte un projet de végétalisation de la zone Vigipirate devant l'école du 20 rue Poulletier. Le projet de végétalisation consistera à installer des bacs végétalisés sur 34 mètres devant l'école Poulletier. Le coût du projet s'élève à 11 200 euros, ce qui est supérieur aux premières estimations.

La Mairie du 4^{ème} souhaite recueillir l'avis des membres du Conseil de quartier sur ce projet et savoir si les membres du Conseil de quartier souhaitent participer financièrement. Il est précisé que le projet pourrait être réalisé dans les deux mois.

M. Jean-François Dubuisson rappelle qu'il demande depuis 5 ans de refaire les lampadaires sur les quais et qu'il n'y a pas d'argent. Il est surpris qu'il y ait de l'argent pour financer des plantes.

Le projet de végétalisation est mis à l'ordre du jour du prochain Conseil de quartier pour vote, sur le projet et sur son financement. Un point sur la remise en état des lampadaires est également demandé pour la prochaine réunion.

Projet de la rue des Deux Ponts

Mme Florence Mathieu explique avoir été surprise par la teneur de la réunion sur le projet lauréat du budget participatif « Réaménager la rue des Deux-Ponts ». Elle pensait qu'un projet serait présenté et que les représentants du Conseil de quartier auraient le choix sur quelques détails, or aucun projet n'était réalisé. Les représentants du Conseil de quartier ont fait des propositions et ont

échangé avec les services de la ville sur celles-ci. Mme Florence Mathieu en a informé le cabinet du Maire et souhaite la mise en place d'une concertation sur le projet. Mme Patricia Di Fiore, présente à la réunion de co-construction, ne partage pas le sentiment de Mme Florence Mathieu et trouve que la réunion de co-construction fut positive.

Les membres du Conseil de quartier demandent où sont passés les plans de M. Jason Huitelec, urbaniste et porteur du projet. Ils rappellent qu'il avait déposé un projet chiffré avec un plan détaillé.

M. Louis-Romain Riché, représentant le Conseil de quartier lors de la réunion de co-construction, explique que les Services de la voirie et la Conseillère technique du Cabinet du Maire étaient présents à la réunion. Il précise que le projet réalisé doit être tel qu'il a été adopté au budget participatif et doit proposer une circulation plus douce dans la rue des Deux-Ponts. Il est également souhaité de ne pas supprimer de places de stationnement. Le service pilote du projet doit être précisé : le projet dépend soit de la STV (Section Territoriale de Voirie), service du 4^e ou du service de la Mairie de Paris des grands projets, le SAGP. Les Services doivent revenir vers le Conseil de quartier soit en juin, soit en septembre, et mènent en parallèle des investigations auprès de la Préfecture de Police et de la RATP. Ils feront un retour sur les propositions.

M. Louis-Romain Riché explique avoir recueilli les attentes de quelques commerçants favorables à une circulation plus douce. Les services de la voirie ont expliqué qu'il peut être envisagé de réduire la rue des Deux-Ponts à une voie de circulation, avec une piste vélo dans les deux sens. La restriction à une voie de circulation permettrait d'élargir le trottoir coté pair ou côté impair. Le calendrier envisagé est : définition du service pilote en juin ou sept, échanges entre septembre et décembre et travaux au premier semestre 2019.

M. Maxence Hecquard propose de mettre le projet à l'ordre du jour du prochain Conseil de quartier. Les membres du groupe de travail essaient de récupérer les documents qui semblent manquants.

Présentation de la chasse aux trésors

Mme Marie Pertriaux explique que la chasse aux trésors qui s'est déroulée le samedi 7 mars fut une belle réussite. Elle précise que 19 enfants y ont participé. Une projection des photos prises le jour de la chasse aux trésors a lieu pendant la réunion du Conseil de quartier.

Mme Marie Pertriaux explique que les membres du Conseil de quartier peuvent réfléchir à refaire le projet d'une façon différente l'an prochain, organisé non plus avec l'école mais avec les deux îles. Elle ajoute que Mme Evelyne Zarka a proposé de mettre les livrets de la chasse aux trésors à disposition au point information de la Mairie pour les personnes qui souhaiteraient faire des visites avec les enfants.

Question diverses

M. Maxence Hecquard annonce que la directrice du Cabinet du Maire du 4^e a saisi les président-e-s et vice-président-e-s des Conseil de quartier sur le sujet des terrasses : Soucieux de respecter l'équilibre entre vitalité commerciale, vie de quartier et tranquillité des habitants, le Maire du 4^e souhaite que les Conseil de quartier puissent lui donner leur point de vue sur ce sujet délicat. Le sujet des terrasses est mis à l'ordre du jour du prochain Conseil de quartier.

La réunion du 26 mars sur la fusion des arrondissements est évoquée. Le choix de la future Mairie de secteur se fera entre la Mairie du 3^e et la Mairie du 4^e. Le manque d'outil pour travailler sur la géographie des Conseils de quartier est signalé.

Mme Marie Pertriaux demande comment est nommé un représentant du Conseil du quartier. M. Maxence Hecquard rappelle qu'un représentant n'a pas de pouvoir de décision, qui revient au Conseil de quartier, qu'il n'y a pas de texte légal qui définit les représentants du conseil de quartier. La coordinatrice des Conseils de quartier du 4^e ajoute que la procédure est la même pour les 4 Conseils de quartier du 4^e : un appel est effectué parmi les membres d'un Conseil de quartier, les personnes disponibles et volontaires deviennent les représentants pour une réunion du Conseil de quartier.

Questions posées à la Mairie du 4^e

- **Mise en zone 30** : De nombreux membres du Conseil de quartier sont mécontents car ils ne veulent pas de station Vélib et rappellent qu'il y en a au bout de chaque pont. Ils partagent l'avis qu'il est certainement possible d'enlever des emplacements moto ou vélo plutôt que de supprimer des places de voitures pour installer une station Vélib.
- **Tournage** : gêne occasionnée par le stationnement des véhicules de tournages sur des places de stationnement.
- **Eclairage** : Un point sur la remise en état des lampadaires est également demandé pour la prochaine réunion.

Prochaines réunions 2017

De 19h à 21h en salle calmon de la Mairie du 4^e

Mercredi 29 mai